



Déclaration liminaire FSU CGT Educ' action
à la CCP des AED et des AESH
du 1 juin 2018

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration, les représentants des Assistants de Vie Scolaire et des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap, nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder toutes les questions relatives aux situations personnelles des collègues, à leurs conditions de travail et à leur carrière. Nous demandons encore cette année l'élargissement des prérogatives des CCP, notamment en matière d'examen des conditions de renouvellement de contrat, de rémunération et de formation.

La prise en charge des élèves en situation de handicap, dont l'importance est régulièrement rappelée, s'appuie sur des acteurs de terrain, dont font partie les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS). Ces AVS s'impliquent complètement dans leur métier, et mettent toujours du cœur à l'ouvrage.

Si nous nous félicitons d'avoir obtenu le respect de la circulaire ministérielle du 8 juillet 2014 quant à la revalorisation des paies des AESH en CDI, nous sommes navrés de constater que la revalorisation des paies à la suite des entretiens triennaux ne soit pas d'actualité. Nous ne comprenons pas que la même circulaire faisant état d'une revalorisation de six points d'indices (cf annexe 6 de la circulaire) pour les personnels ayant accompli trois ans supplémentaires de service en CDI ne connaisse pas le même respect.

Aucun progrès n'a été constaté par les collègues AVS en contrat CAE-CUI sur le plan des formations professionnalisantes. Nous continuons à demander la disparition de ce statut très précaire, et leur remplacement par des AESH.

Cette CCP est, comme chaque année, l'occasion de parler de tout ce qui fâche, mais le tableau n'est pas tout noir. Le professionnalisme des AED et des AESH est reconnu, aussi, les élus FSU et CGT Educ'action souhaitent contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail, dans l'intérêt des élèves, et à la valorisation de ces acteurs indispensables de la vie scolaire.

Cependant, force est de constater que depuis des années, les mêmes questions durant les CCP portant sur une grille de salaire, sur la progression des personnels en fonction de cette grille, sur la qualité des formations, sur la transmission aux élus des listes de personnels de la catégorie sont éludées. De plus, fait inédit mais qui prête à interrogation, l'administration cale une commission disciplinaire sur un temps de CCP ! Puis elle n'émet ensuite aucune volonté de laisser les élus consulter le dossier de l'intéressé. Nous apprenons oralement, avec surprise, que ladite commission disciplinaire est annulée, ce qui soulève encore des interrogations.

Une seule CCP ne permettait jusqu'à présent pas d'aborder toutes les questions, le calendrier expéditif qui nous a été imposé cette année ne laissera sûrement place à aucune. Une fois encore, nous demandons qu'une première CCP soit organisée en début d'année scolaire, suivie d'une seconde en juin. Cela permettrait d'alléger les ordres du jour et ainsi gagner en efficacité.